



Immigration et parts sociales

Par **pascaldj**, le **19/06/2008** à **22:13**

Bonjour,

Je suis de nationalité française, gérant d'une Sarl en France.
Je connais un ingénieur Mexicain avec qui j'ai pas mal travaillé.
Il a un profil qui permettrait à mon entreprise de se développer de manière assez importante.

Cependant, ma société n'a pas les moyens de le salarier, ni de satisfaire aux multiples exigences de la Direction du travail et de l'emploi.

Pensez-vous que, si je propose à ce Mexicain de s'associer dans mon entreprise, en lui cédant des parts sociales, il pourra venir travailler légalement en France, avec un statut de travailleur non salarié, par exemple?

Merci d'avance pour votre réponse,

Pascal